



Dimanche 24 août 2025

Arc en ciel CTT organise son critérium série « C »

Adresse : Arc en Ciel CTT

Rue Charles Malis, 48 (entrée au fond du parking de la piscine)

1080 Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles)

Règlement du critérium

- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la FRBTT.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs affiliés à la FRBTT ou à toute autre fédération reconnue par l'ITTF.
- Le tournoi est autorisé sous le numéro : TRBBW009
- Le club fera usage de 12 tables de couleurs bleues de la marque Butterfly ainsi que de balles en plastique blanches de la marque Joola.
- Les participants seront répartis en poules de 3 joueurs(euses), les 2 premier(e)s de chaque poules étant qualifié(e)s. Celles-ci seront suivies d'un tableau à élimination directe.

Droit d'inscription : 7€ par série et 11€ pour 2 séries

Un(e) joueur(euse) peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement.

Toutes les séries MESSIEURS sont organisées, les DAMES participent au tournoi avec leur classement « messieurs ».

Les inscriptions se font sur : <https://tournois-bbw.be>

Date limite d'inscription : Jeudi 21 août à minuit

Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.

En cas de problème : une seule adresse mail : cpa.bbww0@gmail.com

Horaire des séries

09h00	Série « D »
11h00	Série «NC/E6 »
13h00	Série « C»
15h00	Série « E »
17h00	Série « C spéciale»

-Les joueurs doivent être présents 30 minutes avant le début de la série. Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.

-Le Juge-Arbitre sera Félix Dandois (0495/129630). Le Juge-Arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.

- Directeur du tournoi : Raphael Du Pré (0477/336036)

- Les derniers de poules ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant, tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15 €

-Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €. Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne. Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende. Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

- Lors d'un évènement tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur présent est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs, à moins qu'il n'envoie une attestation médicale endéans les 48 heures après l'évènement au juge arbitre ou à toute autre personne désignée pour ce fait par le comité compétent. S'il ne présente pas d'attestation médicale dans les délais, les matchs non joués seront enregistrés comme défaites. Le joueur dont l'adversaire a déclaré WO sans attestation médicale qui justifie son abandon, se verra attribuer une victoire sur sa fiche individuelle.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Une restauration sera assurée au bar tout au long de la journée.

- Rappel : chaque série est limitée : n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

